

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers: HSBC Continental Europe, F0HUI1NY1AZMJMD8LP67

1. Résumé

HSBC Continental Europe, (Legal Entity Identifier F0HUI1NY1AZMJMD8LP67) considère les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est l'état consolidé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de HSBC Continental Europe.

Cette déclaration sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre la période de référence allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les termes « nous » et « notre » employés dans ce document font référence à HSBC Continental Europe (HBCE) représenté par le métier Retail Banking & Wealth Management (Banque de particuliers, ci-après « RBWM »), le métier Commercial Banking (Banque d'entreprises, ci-après « CMB »), le métier de la Banque Privée (HSBC Private Bank Allemagne ci-après « GPB ») dénommés ensemble ci-après « la Banque ».

La Banque fournit le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et propose dans ce cadre une gamme de mandats de gestion de portefeuilles. A ce titre, la Banque intervient en tant qu'Acteur des Marchés Financiers au sens de la réglementation SFDR. Dans le cadre de cette prestation, la Banque définit les objectifs d'investissement et les stratégies d'investissement des mandats.

A noter que les activités de mandats de gestion de HSBC Private Bank (Allemagne) sont reprises dans ce rapport pour l'ensemble de l'exercice 2023. Cette activités basées en Allemagne est entrée dans le périmètre de consolidation de HSBC Continental Europe en 2023.

HSBC Continental Europe (excluant HSBC Private Bank Allemagne) délègue la gestion des portefeuilles discrétionnaires à un gestionnaires d'actifs tiers externe à HSBC Continental Europe. Par conséquent, les activités d'investissement durable, y compris l'approche visant à identifier et à traiter les principales incidences négatives (Principle Adverse Impacts « PAI »), sont entreprises par ce gestionnaire d'actifs pour notre compte, sur la base des exigences réglementaires.

Le terme « notre Prestataire » fait référence à HSBC Asset Management , société de gestion de portefeuille du groupe HSBC. Lorsqu'il est fait référence à HSBC Asset Management (HAM), le rapport vise plus largement le métier de l'Asset Management au sein du Groupe HSBC.

Concernant les métiers RBWM (Retail Banking & Wealth Management, Banque de particuliers), et CMB (Commercial Banking, Banque d'entreprises), la gestion financière des mandats est déléguée à HSBC Asset Management.

PBDE (Private Banking, Banque privée en Allemagne), une succursale de HSBC Continental Europe, bénéficie dans le cadre de sa gestion d'actif, des recommandations de HSBC Asset Management.

Faisant partie du groupe HSBC, HSBC Continental Europe travaille en étroite collaboration avec HAM, notamment au titre de ses politiques, relatives aux PAI qui s'appliquent à nos portefeuilles discrétionnaires. Nous continuons de travailler avec ce partenaire afin de nous assurer qu'il est véritablement en phase avec nos engagements envers nos clients. Nous nous engageons également à comprendre quelle organisation est en place pour répondre aux défis futurs en matière d'investissement durable.

Nous reconnaissons que les risques en matière de durabilité peuvent conduire à des résultats qui ont à la fois des incidences positives et négatives sur l'environnement et la société, ainsi que sur la performance des produits financiers. La prise en compte des indicateurs PAI dans le processus d'investissement, et le suivi de ces indicateurs au niveau des entités et des produits, permettent de gérer les incidences négatives et les risques en matière de durabilité de ces investissements. L'ensemble des incidences obligatoires sur le climat, l'environnement, le social, les salariés et les droits de l'Homme, pour lesquels des indicateurs obligatoires ont été identifiés, sont pris en compte dans notre processus d'investissement dans le contexte listé ci-dessous :

- Pour nos portefeuilles discrétionnaires, les indicateurs des PAIs peuvent être pris en compte dans la construction du portefeuille par le biais de techniques de filtrage, de biais, et autres techniques.
- Pour notre définition de l'investissement durable en vertu de la réglementation Sustainable Finance Disclosure Regulation (« SFDR »), les PAI pertinents sont considérés parmi les critères Do No Significant Harm (« DNSH »).
- Les processus de gestion des risques de notre partenaire surveillent et gèrent les PAI pertinents afin de s'assurer que les portefeuilles de clients reflètent leurs objectifs d'investissement.
- Concernant les mandats gérés par délégation par notre partenaire HSBC Asset Management, conformément aux indications mentionnées dans les conditions générales des mandats de gestion, le client autorise de plein droit la banque à exécuter à sa propre initiative l'achat et la vente des instruments financiers suivants : les actions ou autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote d'une personne morale (i.e. tout type d'action, titre de participation ou de propriété, etc.). En revanche, concernant les droits de vote attachés à ces instruments financiers déposés sur le compte du client, ils ne peuvent être exercés que par le seul client et sont donc en dehors du périmètre d'exercice des droits de vote de notre Prestataire.
- La politique d'engagement de HSBC Asset Management énonce l'approche de l'engagement, y compris l'escalade de l'engagement lorsque les entreprises ne répondent pas correctement aux préoccupations soulevées concernant les incidences négatives.

De plus amples détails sur leur approche en matière de sélection, de processus d'investissement et d'engagement sont présentés dans des politiques spécifiques et sont disponibles sur le site Web :

HSBC Asset Management : <https://www.assetmanagement.hsbc.fr/fr/retail-investors/about-us/responsible-investing/policies>

2. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Les incidences sont calculées et illustrées comme la moyenne des incidences à chaque fin de trimestre de l'année 2023.

Comme nous (excluant HSBC Private Bank Allemagne) déléguons la supervision de la gestion des portefeuilles discrétionnaires à un gestionnaire d'actifs tiers, toutes les activités d'investissement durable, y compris la prise en compte de PAI, l'engagement et le vote, sont entreprises par HAM pour notre compte - nous nous référons donc souvent aux mesures prises et prévues par HAM. En outre, nos portefeuilles diversifiés peuvent investir dans des fonds gérés hors du Groupe HSBC - dans de tels cas, les politiques du gestionnaire de fonds tiers s'appliqueront et HAM effectuera une due diligence renforcée afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux normes HSBC et réglementaires.

En accompagnement du présent état consolidé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, de plus amples informations détaillées, y compris chaque méthodologie de calcul et les limites du PAI, sont disponibles sur notre site Internet dans le document de méthodologie sur les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité.

A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.

No	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2023]	Incidences [2022]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
1	Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 62,16%	Émissions de GES de niveau 1 (en tonnes de CO ₂) 131 992,13	70 365,21	Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Les émissions du niveau 1 sont celles provenant de sources d'émission directe détenues ou contrôlées par une société, à savoir les émissions directes résultant de la combustion de combustibles fossiles, tels que le gaz, le pétrole, le charbon, pendant leur processus de production. La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions de niveau 1 pondérées, en tonnes par million d'euros. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	Le Groupe HSBC a pris un engagement significatif pour soutenir la transition vers un avenir durable et lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative des gestionnaires d'actifs à consommation énergétique nette zéro, avec un objectif de consommation énergétique nette zéro à l'horizon 2050 pour tous les actifs. Un objectif interne a été fixé pour réduire l'intensité des émissions (périmètre 1 et 2) de 58 % par rapport à 2019, ce qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour HBCE. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils établissent une analyse du plan de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique, introduite en 2022, engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non membres de l'OCDE.

Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration en relation avec les actifs qu'ils gèrent en notre nom.

La politique relative au charbon thermique, mise à jour en novembre 2023, vise à contribuer à la réalisation d'un double objectif : l'élimination progressive du charbon thermique au sein des investissements de HSBC Asset Management selon un calendrier compatible avec les données scientifiques et également à la transition énergétique des économies les plus dépendantes du charbon. HSBC Asset Management encourage notamment les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le recours au charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

1/ D'ici la fin 2030, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, des titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis* sur les marchés de l'UE/OCDE.

2/ D'ici la fin 2040, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, de titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis sur l'ensemble des marchés.

3/ Les portefeuilles de gestion active ne participeront ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises engagés dans des projets d'expansion liés au charbon thermique.

4/ La gamme de fonds durables gérés activement excluent déjà les émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, sauf si l'émetteur dispose d'un plan de transition crédible.

5/ HSBC Asset Management mènera des analyses (« due diligence ») sur les émetteurs cotés détenus dans ses portefeuilles de gestion active, qui ont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires exposé au charbon thermique, en donnant la priorité à ceux qui sont les plus exposés.

6/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer avec les émetteurs, en donnant la priorité à ceux auxquels elle est le plus exposée. En 2023, un dialogue a été initié avec tous les émetteurs cotés figurant dans ses portefeuilles de gestion active et fondamentale dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique. Et, d'ici la fin 2024, il est prévu d'engager un dialogue avec ceux dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon métallurgique.

7/ Dans les stratégies de gestion active fondamentale, à mesure que sera renforcé l'engagement et le dialogue avec les entreprises, HSBC Asset Management votera contre la réélection des présidents des conseils d'administration des sociétés cotées dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et qui ne fournissent pas de reporting conforme aux exigences de la TCFD ou équivalents. HSBC Asset Management votera également contre les conseils d'administration lorsque les plans de transition sont jugés insuffisants malgré le dialogue établi.

8/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers la neutralité carbone.

Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 2 (en tonnes de CO ₂)	33 457,03	38 048,41	<p>Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de GES.</p> <p>Les émissions de niveau 2 sont les émissions indirectes de GES de l'entreprise provenant des achats ou acquisitions d'électricité, de vapeur, de chaleur et de refroidissement nécessaires à la fabrication du produit ou service. La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions de niveau 2 pondérées, en tonnes par million d'euros. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Le Groupe HSBC a pris un engagement significatif pour soutenir la transition vers un avenir durable et lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative des gestionnaires d'actifs à consommation énergétique nette zéro, avec un objectif de consommation énergétique nette zéro à l'horizon 2050 pour tous les actifs. Un objectif interne a été fixé pour réduire l'intensité des émissions (périmètre 1 et 2) de 58 % par rapport à 2019, ce qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour HBCE. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils établissent une analyse du plan de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique, introduite en 2022, engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non membres de l'OCDE.</p> <p>Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration en relation avec les actifs qu'ils gèrent en notre nom.</p>
------------------	---	-----------	-----------	--	--

c220b4ad-1e1b-4268-8488-4a37647c249d

La politique relative au charbon thermique, mise à jour en novembre 2023, vise à contribuer à la réalisation d'un double objectif : l'élimination progressive du charbon thermique au sein des investissements de HSBC Asset Management selon un calendrier compatible avec les données scientifiques et également à la transition énergétique des économies les plus dépendantes du charbon. HSBC Asset Management encourage notamment les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le recours au charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

1/ D'ici la fin 2030, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, des titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis* sur les marchés de l'UE/OCDE.

2/ D'ici la fin 2040, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, de titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis sur l'ensemble des marchés.

3/ Les portefeuilles de gestion active ne participeront ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises engagés dans des projets d'expansion liés au charbon thermique.

4/ La gamme de fonds durables gérés activement excluent déjà les émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, sauf si l'émetteur dispose d'un plan de transition crédible.

5/ HSBC Asset Management mènera des analyses (« due diligence ») sur les émetteurs cotés détenus dans ses portefeuilles de gestion active, qui ont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires exposé au charbon thermique, en donnant la priorité à ceux qui sont les plus exposés.

6/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer avec les émetteurs, en donnant la priorité à ceux auxquels elle est le plus exposée. En 2023, un dialogue a été initié avec tous les émetteurs cotés figurant dans ses portefeuilles de gestion active et fondamentale dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique. Et, d'ici la fin 2024, il est prévu d'engager un dialogue avec ceux dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon métallurgique.

7/ Dans les stratégies de gestion active fondamentale, à mesure que sera renforcé l'engagement et le dialogue avec les entreprises, HSBC Asset Management votera contre la réélection des présidents des conseils d'administration des sociétés cotées dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et qui ne fournissent pas de reporting conforme aux exigences de la TCFD ou équivalents. HSBC Asset Management votera également contre les conseils d'administration lorsque les plans de transition sont jugés insuffisants malgré le dialogue établi.

8/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers la neutralité carbone.

Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 3 (en tonnes de CO ₂)	1 312 023,58	438 219,44	<p>Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de GES.</p> <p>Les émissions de GES de niveau 3 comprennent toutes les autres émissions indirectes (non incluses dans les niveaux 1 et 2) générées tout au long de la chaîne de valeur d'une entreprise et peuvent souvent être la plus grande source d'émissions pour les entreprises. Les émissions de niveau 3 sont divisées en deux catégories principales : les activités en amont (relatives à la chaîne d'approvisionnement, c'est-à-dire les biens et services achetés ou acquis) et en aval (relatives à la chaîne de valeur des produits : utilisation des biens et services vendus) d'une entreprise. La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions de niveau 3 pondérées, en tonnes par million d'euros. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes.</p> <p>De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Le Groupe HSBC a pris un engagement significatif pour soutenir la transition vers un avenir durable et lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative des gestionnaires d'actifs à consommation énergétique nette zéro, avec un objectif de consommation énergétique nette zéro à l'horizon 2050 pour tous les actifs. Un objectif interne a été fixé pour réduire l'intensité des émissions (périmètre 1 et 2) de 58 % par rapport à 2019, ce qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour HBCE. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils établissent une analyse du plan de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique, introduite en 2022, engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non membres de l'OCDE.</p> <p>Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration en relation avec les actifs qu'ils gèrent en notre nom.</p>
------------------	---	--------------	------------	--	--

c220b4ad-1e1b-4268-8488-4a37647c249d

La politique relative au charbon thermique, mise à jour en novembre 2023, vise à contribuer à la réalisation d'un double objectif : l'élimination progressive du charbon thermique au sein des investissements de HSBC Asset Management selon un calendrier compatible avec les données scientifiques et également à la transition énergétique des économies les plus dépendantes du charbon. HSBC Asset Management encourage notamment les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le recours au charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

1/ D'ici la fin 2030, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, des titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis* sur les marchés de l'UE/OCDE.

2/ D'ici la fin 2040, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, de titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis sur l'ensemble des marchés.

3/ Les portefeuilles de gestion active ne participeront ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises engagés dans des projets d'expansion liés au charbon thermique.

4/ La gamme de fonds durables gérés activement excluent déjà les émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, sauf si l'émetteur dispose d'un plan de transition crédible.

5/ HSBC Asset Management mènera des analyses (« due diligence ») sur les émetteurs cotés détenus dans ses portefeuilles de gestion active, qui ont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires exposé au charbon thermique, en donnant la priorité à ceux qui sont les plus exposés.

6/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer avec les émetteurs, en donnant la priorité à ceux auxquels elle est le plus exposée. En 2023, un dialogue a été initié avec tous les émetteurs cotés figurant dans ses portefeuilles de gestion active et fondamentale dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique. Et, d'ici la fin 2024, il est prévu d'engager un dialogue avec ceux dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon métallurgique.

7/ Dans les stratégies de gestion active fondamentale, à mesure que sera renforcé l'engagement et le dialogue avec les entreprises, HSBC Asset Management votera contre la réélection des présidents des conseils d'administration des sociétés cotées dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et qui ne fournissent pas de reporting conforme aux exigences de la TCFD ou équivalents. HSBC Asset Management votera également contre les conseils d'administration lorsque les plans de transition sont jugés insuffisants malgré le dialogue établi.

8/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers la neutralité carbone.

Émissions de GES	Total des émissions de GES (en tonnes de CO ₂)	1 477 472,75	546 633,06	<p>Le PAI 1 a pour objet de mesurer et d'évaluer les incidences négatives des activités d'une entreprise sur les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES). Pour chaque entreprise faisant l'objet d'un investissement, les émissions de GES (addition des niveaux 1, 2 et 3) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par sa valeur totale en million d'euros. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Le Groupe HSBC a pris un engagement significatif pour soutenir la transition vers un avenir durable et lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative des gestionnaires d'actifs à consommation énergétique nette zéro, avec un objectif de consommation énergétique nette zéro à l'horizon 2050 pour tous les actifs. Un objectif interne a été fixé pour réduire l'intensité des émissions (périmètre 1 et 2) de 58 % par rapport à 2019, ce qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour HBCE. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils établissent une analyse du plan de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique, introduite en 2022, engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non membres de l'OCDE.</p> <p>Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration en relation avec les actifs qu'ils gèrent en notre nom.</p>
	Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 62,26%				

La politique relative au charbon thermique, mise à jour en novembre 2023, vise à contribuer à la réalisation d'un double objectif : l'élimination progressive du charbon thermique au sein des investissements de HSBC Asset Management selon un calendrier compatible avec les données scientifiques et également à la transition énergétique des économies les plus dépendantes du charbon. HSBC Asset Management encourage notamment les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le recours au charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

1/ D'ici la fin 2030, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, des titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis* sur les marchés de l'UE/OCDE.

2/ D'ici la fin 2040, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, de titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis sur l'ensemble des marchés.

3/ Les portefeuilles de gestion active ne participeront ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises engagés dans des projets d'expansion liés au charbon thermique.

4/ La gamme de fonds durables gérés activement excluent déjà les émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, sauf si l'émetteur dispose d'un plan de transition crédible.

5/ HSBC Asset Management mènera des analyses (« due diligence ») sur les émetteurs cotés détenus dans ses portefeuilles de gestion active, qui ont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires exposé au charbon thermique, en donnant la priorité à ceux qui sont les plus exposés.

6/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer avec les émetteurs, en donnant la priorité à ceux auxquels elle est le plus exposée. En 2023, un dialogue a été initié avec tous les émetteurs cotés figurant dans ses portefeuilles de gestion active et fondamentale dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique. Et, d'ici la fin 2024, il est prévu d'engager un dialogue avec ceux dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon métallurgique.

7/ Dans les stratégies de gestion active fondamentale, à mesure que sera renforcé l'engagement et le dialogue avec les entreprises, HSBC Asset Management votera contre la réélection des présidents des conseils d'administration des sociétés cotées dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et qui ne fournissent pas de reporting conforme aux exigences de la TCFD ou équivalents. HSBC Asset Management votera également contre les conseils d'administration lorsque les plans de transition sont jugés insuffisants malgré le dialogue établi.

8/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers la neutralité carbone.

2	Émissions de gaz à effet de serre	Empreinte carbone	Empreinte carbone (Tonnes d'émissions de CO ₂ par million d'euros investi) Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 62,19%	416,31	174,82	<p>Le présent PAI a pour objet de mesurer et d'évaluer l'empreinte carbone d'une entreprise d'investissement (la banque agissant elle en tant qu'acteur des marchés Financiers) en Tonnes d'émissions de CO₂ par million d'euros investi.</p> <p>Pour chaque entreprise faisant l'objet d'un investissement, les émissions de CO₂ (en tonnes) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par sa valeur totale (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé.</p> <p>Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Le Groupe HSBC a pris un engagement significatif pour soutenir la transition vers un avenir durable et lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative des gestionnaires d'actifs à consommation énergétique nette zéro, avec un objectif de consommation énergétique nette zéro à l'horizon 2050 pour tous les actifs. Un objectif interne a été fixé pour réduire l'intensité des émissions (périmètre 1 et 2) de 58 % par rapport à 2019, ce qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour HBCE. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils établissent une analyse du plan de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique, introduite en 2022, engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non membres de l'OCDE.</p> <p>Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration en relation avec les actifs qu'ils gèrent en notre nom.</p>
---	-----------------------------------	-------------------	---	--------	--------	---	--

c220b4ad-1e1b-4268-8488-4a37647c249d

La politique relative au charbon thermique, mise à jour en novembre 2023, vise à contribuer à la réalisation d'un double objectif : l'élimination progressive du charbon thermique au sein des investissements de HSBC Asset Management selon un calendrier compatible avec les données scientifiques et également à la transition énergétique des économies les plus dépendantes du charbon. HSBC Asset Management encourage notamment les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le recours au charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

1/ D'ici la fin 2030, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, des titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis* sur les marchés de l'UE/OCDE.

2/ D'ici la fin 2040, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, de titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis sur l'ensemble des marchés.

3/ Les portefeuilles de gestion active ne participeront ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises engagés dans des projets d'expansion liés au charbon thermique.

4/ La gamme de fonds durables gérés activement excluent déjà les émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, sauf si l'émetteur dispose d'un plan de transition crédible.

5/ HSBC Asset Management mènera des analyses (« due diligence ») sur les émetteurs cotés détenus dans ses portefeuilles de gestion active, qui ont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires exposé au charbon thermique, en donnant la priorité à ceux qui sont les plus exposés.

6/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer avec les émetteurs, en donnant la priorité à ceux auxquels elle est le plus exposée. En 2023, un dialogue a été initié avec tous les émetteurs cotés figurant dans ses portefeuilles de gestion active et fondamentale dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique. Et, d'ici la fin 2024, il est prévu d'engager un dialogue avec ceux dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon métallurgique.

7/ Dans les stratégies de gestion active fondamentale, à mesure que sera renforcé l'engagement et le dialogue avec les entreprises, HSBC Asset Management votera contre la réélection des présidents des conseils d'administration des sociétés cotées dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et qui ne fournissent pas de reporting conforme aux exigences de la TCFD ou équivalents. HSBC Asset Management votera également contre les conseils d'administration lorsque les plans de transition sont jugés insuffisants malgré le dialogue établi.

8/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers la neutralité carbone.

3	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité des GES des entreprises bénéficiaires d'investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (Tonnes d'émissions de CO ₂ par million d'euros de recettes) Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 63,00%	669,01	319,51	<p>L'intensité des émissions de GES mesure la quantité d'émissions de GES (champ d'application 1,2 et 3) par million d'euros de revenus d'un émetteur d'un investissement financier. Il s'agit d'une mesure de l'efficacité environnementale d'un émetteur, qui mesure les émissions de GES de l'émetteur par rapport à sa production économique. Elle est utile pour comparer la position environnementale économique de deux fonds avec une répartition sectorielle et géographique similaire, car le niveau d'intensité des GES de l'émetteur dépend en partie du secteur et des politiques nationales dans lesquelles l'émetteur opère.</p> <p>À des fins de comparaison, l'intensité en GES du fonds/mandat est comparée à l'intensité en GES de son indice de référence. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes.</p> <p>De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Le Groupe HSBC a pris un engagement significatif pour soutenir la transition vers un avenir durable et lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative des gestionnaires d'actifs à consommation énergétique nette zéro, avec un objectif de consommation énergétique nette zéro à l'horizon 2050 pour tous les actifs. Un objectif interne a été fixé pour réduire l'intensité des émissions (périmètre 1 et 2) de 58 % par rapport à 2019, ce qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour HBCE. Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils établissent une analyse du plan de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique, introduite en 2022, engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non membres de l'OCDE.</p> <p>Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration en relation avec les actifs qu'ils gèrent en notre nom.</p>
---	-----------------------------------	---	--	--------	--------	--	--

c220b4ad-1e1b-4268-8488-4a37647c249d

La politique relative au charbon thermique, mise à jour en novembre 2023, vise à contribuer à la réalisation d'un double objectif : l'élimination progressive du charbon thermique au sein des investissements de HSBC Asset Management selon un calendrier compatible avec les données scientifiques et également à la transition énergétique des économies les plus dépendantes du charbon. HSBC Asset Management encourage notamment les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le recours au charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

1/ D'ici la fin 2030, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, des titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis* sur les marchés de l'UE/OCDE.

2/ D'ici la fin 2040, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, de titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis sur l'ensemble des marchés.

3/ Les portefeuilles de gestion active ne participeront ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises engagés dans des projets d'expansion liés au charbon thermique.

4/ La gamme de fonds durables gérés activement excluent déjà les émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, sauf si l'émetteur dispose d'un plan de transition crédible.

5/ HSBC Asset Management mènera des analyses (« due diligence ») sur les émetteurs cotés détenus dans ses portefeuilles de gestion active, qui ont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires exposé au charbon thermique, en donnant la priorité à ceux qui sont les plus exposés.

6/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer avec les émetteurs, en donnant la priorité à ceux auxquels elle est le plus exposée. En 2023, un dialogue a été initié avec tous les émetteurs cotés figurant dans ses portefeuilles de gestion active et fondamentale dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique. Et, d'ici la fin 2024, il est prévu d'engager un dialogue avec ceux dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon métallurgique.

7/ Dans les stratégies de gestion active fondamentale, à mesure que sera renforcé l'engagement et le dialogue avec les entreprises, HSBC Asset Management votera contre la réélection des présidents des conseils d'administration des sociétés cotées dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et qui ne fournissent pas de reporting conforme aux exigences de la TCFD ou équivalents. HSBC Asset Management votera également contre les conseils d'administration lorsque les plans de transition sont jugés insuffisants malgré le dialogue établi.

8/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers la neutralité carbone.

4	Émissions de gaz à effet de serre	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 65,77%	8,60%	n/a	<p>Cette PAI exige que les investisseurs divulguent la part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles (entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation minière, de l'extraction, de la production, de la transformation, du stockage, du raffinage ou de la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce des combustibles fossiles).</p> <p>Tous les points de données fournissent les niveaux ou les pourcentages exacts d'implication des revenus, et la métrique binaire « impliqué » est appliquée, lorsque le pourcentage Combustible fossile - Revenus est supérieur à zéro. La valeur d'impact du portefeuille représente la part des investissements de l'univers éligible et couvert du portefeuille qui sont impliqués dans le secteur des combustibles fossiles.</p>	<p>Le Groupe HSBC a pris un engagement significatif pour soutenir la transition vers un avenir durable et lutter contre le changement climatique. HSBC AM est signataire de l'initiative des gestionnaires d'actifs à consommation énergétique nette zéro, avec un objectif de consommation énergétique nette zéro à l'horizon 2050 pour tous les actifs. Un objectif interne a été fixé pour réduire l'intensité des émissions (périmètre 1 et 2) de 58 % par rapport à 2019, ce qui couvre 38 % des actifs, y compris les portefeuilles gérés pour HBCE.</p>
						<p>Le référentiel de données des providers s'améliore au fur et à mesure de la disponibilité des données des entreprises du périmètre. Nous avons cette année plus de données disponibles nous permettant de réaliser ce calcul. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes.</p>	<p>Pour soutenir cet engagement, HSBC AM dispose d'un plan de mise en œuvre climatique pour intégrer la transition climatique dans sa chaîne de valeur d'investissement. Ils établissent une analyse du plan de transition pour les émetteurs exposés aux combustibles fossiles. La politique de HSBC en matière de charbon thermique, introduite en 2022, engage les portefeuilles gérés activement à éliminer progressivement le charbon thermique d'ici 2030 pour l'UE/OCDE et d'ici 2040 pour les pays non membres de l'OCDE.</p>

c220b4ad-1e1b-4268-8488-4a37647c249d

De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Le cas échéant, les gestionnaires d'actifs tiers traitent les opérations sur titres et exercent des votes par procuration en relation avec les actifs qu'ils gèrent en notre nom.

La politique relative au charbon thermique, mise à jour en novembre 2023, vise à contribuer à la réalisation d'un double objectif : l'élimination progressive du charbon thermique au sein des investissements de HSBC Asset Management selon un calendrier compatible avec les données scientifiques et également à la transition énergétique des économies les plus dépendantes du charbon. HSBC Asset Management encourage notamment les entreprises en portefeuille à abandonner progressivement le recours au charbon d'ici 2030 dans l'OCDE et l'UE et d'ici 2040 dans le reste du monde.

1/ D'ici la fin 2030, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, des titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis* sur les marchés de l'UE/OCDE.

2/ D'ici la fin 2040, HSBC Asset Management s'engage à ne plus détenir, dans ses portefeuilles de gestion active, de titres cotés d'émetteurs dont l'exposition du chiffre d'affaires au charbon thermique dépasse le seuil de minimis sur l'ensemble des marchés.

3/ Les portefeuilles de gestion active ne participeront ni aux introductions en bourse ni aux émissions sur les marchés obligataires primaires des entreprises engagés dans des projets d'expansion liés au charbon thermique.

4/ La gamme de fonds durables gérés activement excluent déjà les émetteurs dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique, sauf si l'émetteur dispose d'un plan de transition crédible.

5/ HSBC Asset Management mènera des analyses (« due diligence ») sur les émetteurs cotés détenus dans ses portefeuilles de gestion active, qui ont plus de 10 % de leur chiffre d'affaires exposé au charbon thermique, en donnant la priorité à ceux qui sont les plus exposés.

6/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer avec les émetteurs, en donnant la priorité à ceux auxquels elle est le plus exposée. En 2023, un dialogue a été initié avec tous les émetteurs cotés figurant dans ses portefeuilles de gestion active et fondamentale dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique. Et, d'ici la fin 2024, il est prévu d'engager un dialogue avec ceux dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon métallurgique.

7/ Dans les stratégies de gestion active fondamentale, à mesure que sera renforcé l'engagement et le dialogue avec les entreprises, HSBC Asset Management votera contre la réélection des présidents des conseils d'administration des sociétés cotées dont plus de 10 % du chiffre d'affaires est exposé au charbon thermique et qui ne fournissent pas de reporting conforme aux exigences de la TCFD ou équivalents. HSBC Asset Management votera également contre les conseils d'administration lorsque les plans de transition sont jugés insuffisants malgré le dialogue établi.

8/ HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers la neutralité carbone.

5	Émissions de gaz à effet de serre	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	consommation: 62,64%	65,23%	<p>Cette PAI représente le pourcentage de la consommation totale d'énergie de l'entreprise qui est générée à l'aide de sources non renouvelables au cours de l'année de déclaration. Il évalue les efforts déployés par l'entreprise pour passer de l'énergie à base de combustibles fossiles à des sources d'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique ou géothermique. La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable de l'actif de l'entreprise du portefeuille. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>A la fin de l'année 2023, HSBC Asset Management a également publié une politique énergie qui vient compléter la politique sur le charbon thermique. En tant que principal utilisateur de combustibles fossiles, le secteur de l'énergie doit opérer une transition majeure pour passer d'une dépendance à ces combustibles à un système énergétique durable. Il est au cœur des efforts déployés pour réduire l'intensité carbone résultant de l'utilisation de l'énergie et pour accélérer les investissements dans les carburants propres, les énergies renouvelables et l'électrification. L'approche du secteur de l'énergie de HSBC Asset Management est guidée par son analyse de l'impact de ces risques et opportunités sur les investissements, laquelle sert de base à son objectif de neutralité carbone et tient compte des intérêts de ses clients. Les entreprises qui dépendent des combustibles fossiles ont besoin de plans de transition crédibles pour assurer leur transition vers la neutralité carbone. HSBC Asset Management a l'ambition de développer sa compréhension des plans de transition des entreprises du secteur de l'énergie et des émetteurs présents dans ses portefeuilles, tout en encourageant leur développement par le biais du dialogue avec ces entreprises.</p> <p>L'engagement pris au niveau global envers la neutralité carbone implique l'évaluation continue des émissions et des plans de transition des principaux émetteurs du secteur de l'énergie au sein des portefeuilles, ainsi que d'autres secteurs clés.</p>
---	-----------------------------------	--	---	----------------------	--------	--	--

Actifs éligibles: 78,31%
Actifs couverts: 35,54%

HSBC Asset Management considère que l'engagement actionnarial est le meilleur moyen d'atteindre ses objectifs d'investissement et d'encourager les acteurs de l'énergie dans leur transition. S'il est estimé que le plan de transition d'une entreprise n'est pas suffisamment solide, HSBC Asset Management entamera un dialogue avec elle et intensifierons ses initiatives, si nécessaire.

De plus, dans certains fonds durables de gestion active fondamentale, les entreprises cotées dont l'activité principale est liée au pétrole et au gaz non conventionnels (pétrole et gaz de l'arctique, sables bitumineux et pétrole de schiste) seront exclues, sous réserve de la disponibilité des données et l'examen approfondi de ces entreprises.

Enfin, HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers une transition neutre en carbone.

production:
24,18%

52,96%

Ce PAI représente le pourcentage de la production totale d'énergie de l'entreprise qui est produite à l'aide de sources non renouvelables au cours de l'année de déclaration. Il évalue les efforts déployés par l'entreprise pour passer de l'énergie à base de combustibles fossiles à des sources d'énergie renouvelable, comme l'énergie solaire, éolienne, hydroélectrique ou géothermique. La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable de l'actif de l'entreprise du portefeuille.

A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.

A la fin de l'année 2023, HSBC Asset Management a également publié une politique énergie qui vient compléter la politique sur le charbon thermique. En tant que principal utilisateur de combustibles fossiles, le secteur de l'énergie doit opérer une transition majeure pour passer d'une dépendance à ces combustibles à un système énergétique durable. Il est au cœur des efforts déployés pour réduire l'intensité carbone résultant de l'utilisation de l'énergie et pour accélérer les investissements dans les carburants propres, les énergies renouvelables et l'électrification.

L'approche du secteur de l'énergie de HSBC Asset Management est guidée par son analyse de l'impact de ces risques et opportunités sur les investissements, laquelle sert de base à son objectif de neutralité carbone et tient compte des intérêts de ses clients.

De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Les entreprises qui dépendent des combustibles fossiles ont besoin de plans de transition crédibles pour assurer leur transition vers la neutralité carbone. HSBC Asset Management a l'ambition de développer sa compréhension des plans de transition des entreprises du secteur de l'énergie et des émetteurs présents dans ses portefeuilles, tout en encourageant leur développement par le biais du dialogue avec ces entreprises.

L'engagement pris au niveau global envers la neutralité carbone implique l'évaluation continue des émissions et des plans de transition des principaux émetteurs du secteur de l'énergie au sein des portefeuilles, ainsi que d'autres secteurs clés.

HSBC Asset Management considère que l'engagement actionnarial est le meilleur moyen d'atteindre ses objectifs d'investissement et d'encourager les acteurs de l'énergie dans leur transition. S'il est estimé que le plan de transition d'une entreprise n'est pas suffisamment solide, HSBC Asset Management entamera un dialogue avec elle et intensifierons ses initiatives, si nécessaire.

De plus, dans certains fonds durables de gestion active fondamentale, les entreprises cotées dont l'activité principale est liée au pétrole et au gaz non conventionnels (pétrole et gaz de l'arctique, sables bitumineux et pétrole de schiste) seront exclues, sous réserve de la disponibilité des données et l'examen approfondi de ces entreprises.

Enfin, HSBC Asset Management continuera à dialoguer de manière transparente avec ses clients afin de les informer et de soutenir leurs propres engagements envers une transition neutre en carbone.

6	Émissions de gaz à effet de serre	Intensité de la consommation d'énergie Agriculture, sylviculture et pêche	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1,97	5,55	<p>Ce PAI exige la publication de la consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises bénéficiaires, par secteur climatique à fort impact, sur la base de la classification des activités de la NACE. La NACE (Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'impact du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif d'entreprise du portefeuille en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises détenues, par secteur climatique à fort impact</p> <p>Les chiffres du HBCE (côté français) continuent de diminuer au fil des ans et se situent déjà au bas de l'échelle des chiffres généralement observés pour les autres institutions.</p> <p>A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.</p>	<p>Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.</p>
---	-----------------------------------	---	--	------	------	--	---

c220b4ad-1e1b-4268-8488-4a37647c249d

De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Intensité de la consommation d'énergie Mines et carrières

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements

1,00

1,61

Ce PAI exige la publication de la consommation d'énergie en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises bénéficiaires, par secteur climatique à fort impact, sur la base de la classification des activités de la NACE. La NACE (Nomenclature des activités économiques) est la nomenclature statistique européenne des activités économiques. La valeur d'impact du portefeuille représente la moyenne pondérée de la consommation d'énergie de l'actif d'entreprise du portefeuille en GWh par million d'EUR de revenus des entreprises détenues, par secteur climatique à fort impact

Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. Il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

Les chiffres du HBCE (côté français) continuent de diminuer au fil des ans et se situent déjà au bas de l'échelle des chiffres généralement observés pour les autres institutions.

A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.

De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Intensité de la consommation d'énergie Fabrication	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	1,18	212,25	<p>La consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.</p> <p>Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.</p>	<p>Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.</p> <p>Il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.</p>
	Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 20,13%			<p>A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.</p>	
				<p>De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	

Intensité de la consommation d'énergie Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	2,35	3,73	<p>La consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.</p> <p>Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.</p> <p>A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.</p> <p>Il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.</p>
---	--	------	------	---	--

<p>Intensité de la consommation d'énergie</p> <p>Approvisionnement en eau; assainissement; gestion des déchets et activités d'assainissement</p>	<p>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements</p> <p>Actifs éligibles: 78,31%</p> <p>Actifs couverts: 0,04%</p>	<p>0,85</p>	<p>0,65</p>	<p>La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.</p> <p>Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.</p> <p>A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.</p> <p>Il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.</p>
--	---	-------------	-------------	---	--

Intensité de la consommation d'énergie Construction

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements

Actifs éligibles: 78,31%
Actifs couverts: 0,44%

0,10

0,09

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.
Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.

A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.

De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. Il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

<p>Intensité de la consommation d'énergie Commerce de gros et de détail ; réparation de véhicules automobiles et de motocycles</p>	<p>Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements</p> <p>Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 1,60%</p>	<p>0,09</p>	<p>0,09</p>	<p>La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.</p> <p>Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.</p> <p>A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.</p> <p>Il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.</p>
--	--	-------------	-------------	---	--

Intensité de la consommation d'énergie Transport et stockage	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	0,83	0,80	<p>La consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.</p> <p>Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.</p> <p>A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur.</p> <p>Il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.</p>
--	--	------	------	---	--

Intensité de la consommation d'énergie Activités immobilières

Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements

Actifs éligibles: 78,31%
Actifs couverts: 0,80%

0,45

0,78

La consommation d'énergie en GWh par million d'euros du chiffre d'affaires des entreprises dans lesquelles nous investissons, par secteur à forte incidence climatique, est présentée selon la classification des activités issue de la nomenclature des activités économiques ou NACE. La NACE est la classification statistique européenne officielle des activités économiques.
Pour chaque secteur, la valeur de l'incidence est calculée en faisant une moyenne de l'incidence de chaque entreprise détenue pondérée du montant total détenu dans cette entreprise, rapportée au total des investissements couverts sur le secteur.

A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.

De plus amples informations sont disponibles sur demande.

Malgré un vaste univers de recherche, à ce jour seule une fraction des entreprises divulgue cet indicateur. Il convient de concentrer ses efforts sur l'utilisation de combustibles fossiles, y compris la consommation d'énergie, d'émetteurs dans des secteurs à fort impact climatique. nous continuerons auprès des émetteurs de ces secteurs, et la réduction des émissions de GES liées à la consommation d'énergie à base de combustibles fossiles sera l'un des objectifs de son engagement.

7	Biodiversité	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	8,79%	n/a	<p>Ce PAI correspond à la part des investissements de la Banque dans des entreprises ayant des sites/activités situés dans des zones sensibles à la biodiversité ou à proximité de celles-ci, et dont l'activité a une incidence négative sur ces zones.</p> <p>La valeur de l'incidence correspond au pourcentage des investissements de la Banque dans des d'entreprises qui ont une exposition géographique à des zones sensibles à la biodiversité et qui se livrent à des activités ayant une incidence négative sur ces zones.</p> <p>A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Notre Prestataire HSBC Asset Management s'est engagée à œuvrer pour la protection et la restauration de la biodiversité par le biais de ses investissements en signant l'Engagement en faveur du financement de la biodiversité. Les actions actuelles et futures comprennent : la collaboration et le partage des connaissances sur les méthodes, les incidences et les objectifs d'évaluation; s'engager avec les entreprises pour réduire les effets négatifs et accroître les effets positifs sur la biodiversité; évaluer l'impact de nos investissements; fixer des objectifs visant à accroître les effets positifs et à réduire les effets négatifs sur la biodiversité; et rendre compte chaque année de ces activités.</p> <p>En 2023, HAM a continué de collaborer avec les entreprises sur les impacts de la biodiversité; et inclure les impacts négatifs sur la biodiversité dans nos critères de vote.</p>
---	--------------	---	---	-------	-----	---	--

8	Eau	Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,10	0,12	<p>Ce PAI met l'accent sur les substances dangereuses rejetées dans l'eau. Les rejets sont mesurés en tonnes de polluants, et les polluants suivants sont pris en compte aux fins de cette mesure :</p> <p>1/ Les émissions directes de nitrates, de phosphate et de pesticides</p> <p>2/ Les émissions directes de substances prioritaires (telles que les métaux lourds, les composés d'azote et de phosphore, les sels solubles, les solides en suspension ainsi que les charges des paramètres polluants organiques mesurées via des indicateurs tels que la demande biochimique en oxygène (DBO) et la demande chimique en oxygène (DCO).</p> <p>Pour chaque entreprise bénéficiaire d'investissement, les émissions (exprimées en tonnes de rejets) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par la valeur totale de cette entreprise (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros. La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions pondérées, en tonnes par million d'euros. Morningstar Sustainalytics n'utilise pas de modèle d'estimation pour couvrir ce PAI et considère que sa méthodologie est conforme à la définition réglementaire.</p>	<p>Il est à prévoir que davantage d'entreprises divulguent des informations détaillées sur les rejets dans les eaux. Dans cette perspective, nous inclueront ces données le cas échéant dans son processus d'investissement, afin de comprendre l'ampleur de l'incidence et de définir les efforts d'atténuation, y compris des plans d'engagement (par exemple, la mise en oeuvre de systèmes adéquats de gestion des déchets dangereux).</p>
---	-----	-------------------	--	------	------	---	--

A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.

De plus amples informations sont disponibles sur demande.

9	Déchets	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	2,48	153,22	<p>Ce PAI évalue les déchets dangereux, qui sont mesurés en milliers de tonnes de déchets dangereux (y compris radioactifs) générés par une entreprise. Pour chaque entreprise bénéficiaire d'investissement, les émissions (exprimées en tonnes de rejets) sont multipliées par la valeur de l'investissement dans cette entreprise pondérée par la valeur totale de cette entreprise (valeur incluant la trésorerie "EVIC") en million d'euros.</p> <p>La valeur de l'incidence correspond à la somme de toutes ces émissions pondérées, en tonnes par million d'euros.</p>	<p>Il est à prévoir que davantage d'entreprises divulguent des informations détaillées sur les déchets dangereux rejetés. Dans cette perspective, nous inclueront ces données le cas échéant dans son processus d'investissement, afin de comprendre l'ampleur de l'incidence et de définir les efforts d'atténuation, y compris des plans d'engagement (par exemple, la mise en oeuvre de systèmes adéquats de gestion des déchets dangereux).</p>
			<p>Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 62,06%</p>				

A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.

De plus amples informations sont disponibles sur demande.

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

10	Les questions sociales et de personnel	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 65,69%	1,25%	n/a	<p>PAI 10 exige que les investisseurs divulguent la « part des investissements dans des entreprises détenues qui ont été impliquées dans des violations des principes de l'UNGC ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.</p> <p>Selon la terminologie de Morningstar Sustainalytics, « Violation » ne signifie pas que l'entreprise est présumée en infraction, mais plutôt que la valeur d'impact représente la somme des actifs de l'entreprise du portefeuille avec des violations présumées de l'UNGC.</p> <p>A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Approche générale : L'engagement du Groupe HSBC envers le Pacte Mondial des Nations Unies (UNGC) est un élément important de nos politiques d'investissement responsable. Nos gestionnaires d'actifs tiers sont signataires des Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI).</p> <p>Nous utilisons Morningstar Sustainalytics pour identifier les violations présumées de l'UNGC et d'autres normes internationales par les émetteurs. Une diligence raisonnable renforcée est exercée lorsque ces mesures sont contenues dans des stratégies d'investissement fondamentales actives.</p> <p>Lorsque la diligence raisonnable accrue révèle une violation potentielle qui, selon nous, ne peut être corrigée par la mobilisation, nous appliquons des exclusions sélectives qui sont examinées de façon continue. Dans le cadre de nos mandats durables, nous excluons les entreprises qui enfreignent gravement les règles de l'UNGC.</p>
----	--	--	--	-------	-----	---	--

c220b4ad-1e1b-4268-8488-4a37647c249d

Pour les produits actifs grand public (classés à l'article 6 du RSAD), un risque UNGC identifié ne sera accepté qu'après évaluation par le gestionnaire de portefeuille et approbation par le comité HSBC AM Asset Class. Lorsque nos portefeuilles multi-actifs détiennent des produits tiers, les fabricants de ces produits peuvent utiliser différentes méthodologies et fournisseurs de données. Sous réserve de l'identification de toute exposition involontaire dans un fonds tiers, HSBC Gestion d'actifs agira en conséquence sur cette exposition.

L'exposition implicite aux risques de l'UNGC par le biais de dérivés indirects détenus par les ETF et les fonds ne peut pas toujours être éliminée.

11	Les questions sociales et de personnel	Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	40,51%	n/a	<p>PAI 11 vise à recueillir des éléments de preuve, ou de l'absence d'éléments probants, sur les mécanismes et les efforts de diligence raisonnable des entreprises pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.</p> <p>La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs de l'entreprise du portefeuille sans preuve de processus et de mécanismes pour surveiller le respect des principes directeurs de l'UNGC ou de l'OCDE pour les entreprises multinationales. A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Approche générale : Le Groupe HSBC soutient les droits humains décrits dans les principes du Pacte mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Nous nous attendons à ce que les entreprises dans lesquelles nous investissons respectent les droits humains et aient mis en place des politiques appropriées. Nous utilisons Morningstar Sustainability pour identifier les violations présumées du Pacte mondial de l'ONU et d'autres normes internationales par les émetteurs.</p> <p>Objectifs pour la prochaine période de référence : Nous continuerons de travailler avec nos gestionnaires d'actifs tiers pour que les considérations relatives aux droits de la personne soient ajoutées aux lignes directrices sur le vote, avec des votes contre les administrateurs lorsqu'il y a eu des violations présumées des normes en matière de droits de la personne.</p>
----	--	---	---	--------	-----	---	--

c220b4ad-1e1b-4268-8488-4a37647c249d

12	Les questions sociales et de personnel	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	21,27%	18,04%	<p>Ce PAI correspond à la différence exprimée entre les salaires (moyens ou médians) des hommes et des femmes parmi les effectifs d'une entreprise (y compris au sein de la direction), indépendamment des spécificités ou de l'intitulé du poste. La valeur de l'incidence est calculée comme la moyenne des écarts salariaux de chaque entreprise détenue pondérée du montant détenu dans chacune de ces entreprises, rapportée au total des investissements couverts pour ce PAI.</p> <p>A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>Approche générale : Nous encourageons notre Prestataire à voter en faveur des résolutions des actionnaires appelant à la transparence sur les écarts de rémunération entre les sexes. La rémunération des hommes et des femmes est incluse dans les données ESG qui éclairent notre processus d'investissement. Ces données éclairent également notre engagement auprès des entreprises. Nous encourageons la mesure et la transparence de la rémunération des femmes et des hommes pour améliorer la diversité, l'égalité et l'inclusion.</p>
----	--	--	---	--------	--------	---	---

13	Les questions sociales et de personnel	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 62,38%	35,90%	26,45%	<p>Pour ce PAI, les entreprises doivent déclarer le ratio moyen de femmes par rapport aux hommes dans les conseils d'administration, où le conseil est considéré comme l'« organe d'administration, de gestion ou de surveillance d'une entreprise ». Ce point de données est collecté directement à partir des rapports de l'entreprise et n'est pas estimé par Morningstar Sustainalytics et aucun autre ajustement n'est effectué sur les valeurs métriques.</p> <p>La valeur d'impact du portefeuille est calculée comme la moyenne pondérée du ratio des actifs de l'entreprise du portefeuille entre les femmes et les hommes membres du conseil d'administration.</p> <p>A ce stade, la comparabilité des données de 2023 et de 2022 n'est pas pertinente pour plusieurs raisons. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>	<p>HSBC soutient l'égalité entre les sexes ; la diversité hommes-femmes est donc une composante importante de notre stratégie d'engagement auprès des entreprises. Nous encourageons notre prestataire HSBC Asset Management (France) à investir dans la diversité au sein de l'équipe dirigeante, ainsi qu'au sein du conseil d'administration. HAM participe à des initiatives de collaboration favorisant la diversité des conseils d'administration sur certains marchés clés.</p>
----	--	---	---	--------	--------	---	--

c220b4ad-1e1b-4268-8488-4a37647c249d

14	Les questions sociales et de personnel	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 65,82%	0,00%	n/a	Nous nous appuyons sur les données de Morningstar Sustainalytics pour identifier les entreprises ayant de fortes indications d'implication dans la production ou la distribution de mines antipersonnel, d'armes à sous-munitions, d'armes chimiques et d'armes biologiques. En outre, pour l'analyse de l'implication « oui/non » au niveau de l'entreprise, Morningstar Sustainalytics ne considère pas qu'une entreprise est impliquée si seule sa société mère l'est, mais pas l'entreprise elle-même. La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs de l'entreprise du portefeuille exposés aux armes controversées du DTS.	Nous excluons des portefeuilles gérés des titres émis par des entreprises impliquées dans l'utilisation d'armes interdites par certaines conventions internationales. Ces armes comprennent des mines antipersonnel, des armes biologiques, des armes à laser aveuglantes, des armes chimiques, des armes à sous-munitions et des fragments non détectables. Nos portefeuilles sustainable excluent les émetteurs impliqués dans la production d'armes controversées ou de leurs composants clés, y compris, mais sans s'y limiter, les armes à l'uranium appauvri et le phosphore blanc lorsqu'ils sont utilisés à des fins militaires
----	--	--	---	-------	-----	--	---

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains et supranationaux

15	Environnement	Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement (Tonnes d'émissions de CO ₂ par million d'euros de PIB) Actifs éligibles: 17,59% Actifs couverts: 0,00%	n/a	n/a	Ce PAI oblige les investisseurs à divulguer les émissions de GES des pays investis. Comme dans le cas des entreprises, l'intensité des GES ne se limite pas au carbone, mais couvre l'ensemble du spectre des GES. Les émissions de carbone pour les obligations vertes approuvées à l'interne sont déclarées nulles. La valeur d'impact est calculée comme la moyenne pondérée des émissions totales de l'actif souverain du portefeuille (scope 1, 2, & 3) par unité de PIB (en millions d'euros, en millions d'euros).	Approche générale : Les émetteurs souverains font partie de l'ambition de zéro émission nette de notre entité mère pour 2050. Les données sur les émissions liées aux émetteurs souverains sont incluses dans nos données ESG tierces disponibles pour inclusion dans notre processus d'investissement.
----	---------------	------------------	---	-----	-----	--	---

c220b4ad-1e1b-4268-8488-4a37647c249d

HBCE utilise les données ESG de Sustainalytics. Ce référentiel de données continue de s'améliorer au fil du temps, avec des données plus détaillées et plus complètes. Cependant, la collecte de données pour ce PAI spécifique n'est pas encore suffisante pour établir un nombre significatif

16	Social	Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	absolu: n/a	n/a	Nous nous appuyons sur l'analyse des risques par pays de Morningstar Sustainalytics, qui inclut des risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression de l'État, la criminalité violente et les droits du travail/la discrimination. La valeur d'impact du portefeuille représente le nombre d'actifs souverains du portefeuille soumis à des violations sociales.	Approche générale : Nos fournisseurs de données ESG tiers intègrent des facteurs sociaux dans leur évaluation des émetteurs souverains, qui peuvent être inclus dans notre processus d'investissement. Nous avons l'intention de développer notre utilisation de ces données au cours de l'année à venir, à mesure que nous établirons un cadre ESG spécifique pour les émetteurs souverains.
				en proportion: n/a	n/a	Nous nous appuyons sur l'analyse des risques par pays de Morningstar Sustainalytics, qui inclut des risques sociaux tels que les conflits civils ou transnationaux, la répression de l'État, la criminalité violente et les droits du travail/la discrimination. La valeur d'impact du portefeuille représente le nombre d'actifs souverains du portefeuille soumis à des violations sociales.	Approche générale : Nos fournisseurs de données ESG tiers intègrent des facteurs sociaux dans leur évaluation des émetteurs souverains, qui peuvent être inclus dans notre processus d'investissement. Nous avons l'intention de développer notre utilisation de ces données au cours de l'année à venir, à mesure que nous établirons un cadre ESG spécifique pour les émetteurs souverains.
			Actifs éligibles: 17,59% Actifs couverts: 0,00%				

c220b4ad-1e1b-4268-8488-4a37647c249d

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

17	Combustibles fossiles	Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles Actifs éligibles: 0,00% Actifs couverts: 0,00%	n/a	n/a	En raison de contraintes de données, nous n'avons pas été en mesure de collecter les indicateurs PAI pour nos actifs immobiliers, ils n'ont donc pas pu être déclarés. Si des données deviennent disponibles à l'avenir, elles seront incluses et la valeur PAI sera présentée.	Notre exposition à ces actifs est limitée dans la mesure où nous ne détenons généralement pas d'actifs immobiliers impliqués dans l'extraction, le stockage, le transport ou la fabrication de combustibles fossiles. Les données d'incidence ne sont généralement pas disponibles sur une base cohérente ou comparable et nous n'avons pas fourni d'informations d'incidence. Toute exposition indirecte à ces actifs serait de plus en plus sujette à une évaluation des plans de transition afin de s'assurer qu'ils sont conformes à l'ambition nette de zéro de notre entité mère.
18	Efficacité énergétique	Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique Actifs éligibles: 0,00% Actifs couverts: 0,00%	n/a	n/a	En raison de contraintes de données, nous n'avons pas été en mesure de collecter les indicateurs PAI pour nos actifs immobiliers, ils n'ont donc pas pu être déclarés. Si des données deviennent disponibles à l'avenir, elles seront incluses et la valeur PAI sera présentée.	Les données d'incidence ne sont généralement pas disponibles sur une base régulière ou comparable. Pour ces raisons, nous n'avons pas communiqué d'informations d'incidence. Lorsque l'exposition aux investissements passe par des actifs côtés, l'incidence sur les émissions sera pris en compte dans les données ci-dessus. Une exposition nouvelle et continue sera de plus en plus soumise à une évaluation des plans de transition afin de s'assurer qu'ils sont alignés sur l'ambition nette de zéro de notre entité mère.

3. Autres indicateurs relatifs aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

c220b4ad-1e1b-4268-8488-4a37647c249d

Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

No	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure	Incidences [2023]	Incidences [2022]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés						
INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT						
4	Émissions	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 65,63%	26,95%	n/a	<p>Cet indicateur porte sur les programmes de réduction des GES en général, où le critère de résultat « Net Zero & Paris Alignement » vérifie si l'entreprise a un objectif de réduction des émissions de GES carboneutre ou aligné sur la température et fondé sur des données scientifiques à atteindre au plus tard en 2050. La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs d'une entreprise qui n'a pas d'initiatives de réduction des émissions de carbone visant à s'aligner sur les Accords de Paris.</p> <p>Les chiffres de 2023 et de 2022 ne sont pas comparables. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés.</p> <p>De plus amples informations sont disponibles sur demande.</p>

c220b4ad-1e1b-4268-8488-4a37647c249d

Indicateurs supplémentaires liés aux questions sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et les actes de corruption

No	Incidence négative sur la durabilité	Élément de mesure		Incidences [2023]	Incidences [2022]	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés							
INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION							
9	Droits de l'homme	Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme Actifs éligibles: 78,31% Actifs couverts: 65,52%	6,65%	n/a	La valeur d'impact du portefeuille représente la somme des actifs d'un portefeuille d'entreprises qui n'ont pas de politique d'entreprise en matière de droits humains divulguée. Les chiffres de 2023 et de 2022 ne sont pas comparables. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.	Les éventuelles violations des droits humains font partie des sujets suivis par le fournisseur de données tiers avec lequel notre prestataire HSBC Asset Management (France) travaille. Ce fournisseur de données identifie les violations présumées du Pacte mondial des Nations Unies et d'autres normes internationales par les émetteurs, et HAM France procède alors à des diligences nécessaires renforcées

4. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Comme mentionné dans l'introduction, HSBC Continental Europe délègue la gestion de portefeuilles discrétionnaires à HSBC Asset Management, externe à HSBC Europe continentale. Par conséquent, les activités d'investissement durable, y compris l'approche visant à identifier et à traiter les principales incidences négatives (PAI), sont entreprises par ce gestionnaire d'actifs en notre nom, en fonction des exigences réglementaires.

En tant que membre du groupe HSBC, HSBC Continental Europe travaille en étroite collaboration avec HSBC Asset Management, notamment par le biais de ses politiques PAI qui s'appliquent à nos portefeuilles discrétionnaires, et nous entretenons une communication ouverte et transparente avec notre fournisseur HSBC Asset Management (HAM) pour nous assurer que nos points de vue sur les critères ESG sont alignés et reflétés dans la stratégie d'investissement.

Pour les activités de banque privée, Global Private Banking (avec une représentation de chaque marché local de banque privée) organise régulièrement des forums de surveillance avec chaque gestionnaire d'actifs pour examiner leur approche de la stratégie d'investissement ESG, et toutes les politiques, cadres et méthodologies de calcul pertinents, pour s'assurer qu'ils sont alignés sur les objectifs et les engagements de Global Private Banking envers nos clients.

Des politiques et des déclarations autonomes (par exemple sur les armes interdites, la biodiversité, les changements climatiques et le charbon thermique), ainsi que la Politique d'investissement responsable, décrivent plus en détail l'approche du Groupe HSBC sur la façon dont nous intégrons les risques et les opportunités associés dans le processus d'investissement, ainsi que notre orientation d'engagement et nos activités de collaboration.

Ces politiques ont été approuvées et font l'objet d'un examen continu par le Forum sur la durabilité de HSBC Asset Management - qui comprend le PDG mondial, le DPI, les Heads of Risks, Legal et Sustainability - comme suit : Investissement responsable (janvier 2022), Armes interdites (juin 2022), Biodiversité (juin 2022), Changement climatique (juin 2022) et Charbon thermique (septembre 2022). La fonction d'investissement est responsable de la mise en œuvre de ces politiques, supervisée par les comités ESG de la catégorie d'actifs de gestion des actifs de HSBC et le comité d'investissement ESG.

Au niveau du portefeuille, la priorisation de l'IAP dépend des objectifs de durabilité ou des caractéristiques environnementales (E) et/ou sociales (S) du portefeuille. En tant que norme minimale, les IAP sont identifiées et atténuées par l'application d'exclusions - tous les mandats durables évitent l'exposition à certaines entreprises ou secteurs qui peuvent sembler nuisibles à l'environnement ou à la société - par exemple, les investissements dans des entreprises en violation du Pacte mondial des Nations Unies (UNG) ou impliquées dans des armes controversées. En outre, pour certains produits, les indicateurs PAI sont sélectionnés comme indicateurs de durabilité et pris en compte dans la construction du portefeuille. Pour les mandats qui investissent dans des fonds de tiers, un processus de diligence raisonnable amélioré est appliqué au processus d'investissement.

Les politiques de HSBC Asset Management sont disponibles sur le site Web à l'adresse suivante : <http://www.assetmanagement/hsbc/about-us/responsible-investing/policies>

5. Politiques d'engagement

Notre prestataire HSBC Asset Management (HAM) croit fermement en l'impact et l'efficacité de l'engagement pour encourager l'amélioration des pratiques d'entreprise et, par conséquent, s'engage activement auprès des entreprises dans lesquelles ils investissent. La politique d'engagement décrit l'approche de l'engagement des actionnaires lorsque les investissements sont effectués pour les clients dans le cadre des services de gestion discrétionnaire directement en actions.

Lorsque les entreprises présentent des risques en matière de durabilité, HAM peut appliquer des exclusions sélectives. Par ailleurs, HAM s'engage directement auprès des équipes de direction des sociétés pour soulever les questions qui s'avèrent préoccupantes.

La politique d'engagement mondiale applicable à toutes les entités et la politique d'engagement locale définissent l'approche et sont disponibles sur le site Internet.

HAM s'engage auprès des membres du conseil d'administration, de la direction et des responsables pour garantir la durabilité financière à long terme des entreprises ou des émetteurs.

HAM s'appuie sur l'ensemble des données internes et externes sur les incidences négatives pour éclairer son approche de l'engagement.

HAM dispose d'une procédure d'escalade bien établie avec une gamme d'outils d'engagement lorsque les émetteurs ne répondent pas suffisamment ou si les incidences négatives ne sont pas réduites.

Un plan d'engagement mondial est publié chaque année, qui détaille en outre l'approche concernant les domaines d'engagement et comprend un certain nombre d'indicateurs d'incidences négatives pris en considération.

Cela inclut : les émissions de gaz à effet de serre, les impacts de la transition climatique sur le travail et sur le plan social, la perte de biodiversité, les violations potentielles des droits de l'homme, les inégalités entre les hommes et les femmes et les inégalités économiques.

Des informations détaillées sur le suivi des émetteurs, le vote et l'engagement figurent dans les liens ci-dessous :

Politique d'engagement de HSBC Asset Management : <http://www.assetmanagement/hsbc/about-us/responsible-investing/policies>

6. Références aux normes internationales

HSBC Continental Europe, fournit le service d'investissement de gestion de portefeuille pour le compte de tiers et propose dans ce cadre une gamme de mandats de gestion de portefeuilles. Cette activité de gestion des portefeuilles discrétionnaires est déléguée au gestionnaire d'actifs tiers HSBC Asset Management

Accord de Paris

Le groupe HSBC soutient l'Accord de Paris sur le climat, traité international signé en 2015, qui engage les pays à passer à une économie moins carbonée. Dans le cadre de l'initiative Net Zero Asset Managers, HSBC Asset Management s'est fixé l'ambition d'atteindre le zéro émission nette d'ici 2050 ou plus tôt sur l'ensemble des actifs sous gestion, en ligne avec les efforts mondiaux visant à limiter le réchauffement à 1,5° C, ce qui s'applique également aux mandats qu'ils gèrent pour notre compte.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- Tableau 1 PAI 1 - Émissions de GES
- Tableau 1 PAI 2 - Empreinte carbone
- Tableau 1 PAI 3 - Intensité GES des sociétés faisant l'objet de l'entité émettrice
- Tableau 1 PAI 4 - Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles
- Tableau 1 PAI 5 - Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable
- Tableau 1 PAI 6 - Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à forte incidence
- Tableau 2 PAI 4 - Investissement dans des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone

Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme

L'engagement de HAM envers le Pacte mondial des Nations Unies est un élément important de des politiques d'investissement responsable. En tant qu'investisseurs, nous soutenons les dix principes couvrant les droits de l'homme, la question du travail, la lutte contre la corruption. De concert avec HAM, qui est impliqué dans les Principes pour les investissements responsables (PRI), des diligences nécessaires renforcées sont effectuées sur les émetteurs qui seraient en infraction avec ces principes lorsque des titres sont détenus dans des portefeuilles durables.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- Tableau 1 PAI 10 - Violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales
- Tableau 1 PAI 11 - Absence de processus et de mécanismes de contrôle du respect des dispositions du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
- Tableau 3 PAI 9 - Absence de politique des droits de l'homme

Biodiversité

Dans le cadre du « Finance for Biodiversity Pledge », HSBC Asset Management s'engage à travailler avec d'autres investisseurs, engagés avec des entreprises pour évaluer les incidences de nos investissements sur la biodiversité et fixer un objectif sur les incidences.

Indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer l'adhésion :

- Tableau 1 PAI 7 - Activités affectant négativement les zones sensibles à la biodiversité

La méthodologie et les données utilisées pour mesurer le respect ou l'alignement sur ces normes sont incluses dans le présent état consolidé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, plus spécifiquement dans les tableaux d'indicateurs des pages ci-dessus.

7. Comparaison historique

Les chiffres de 2023 et de 2022 ne sont pas comparables. Le périmètre juridique de HSBC Continental Europe a changé. Par rapport à l'année précédente, les données de 2023 incluent HSBC Private Bank Germany qui avait un reporting autonome au cours des années précédentes. De plus, la méthode de calcul des fournisseurs de données s'améliore constamment, et il peut y avoir des différences dans la façon dont les chiffres historiques et actuels ont été calculés. De plus amples informations sont disponibles sur demande.